

Circulaire d'information n°397

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 26 & 27 janvier 2008 - Vittel

Présents : Michel ADNET, Marcelle BONNIN GUERIN, Philippe BOUCLET, Yannick BRELET, Jean-Michel CLEROY, Jacques DAUNAN, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Annie-France FOURNIER, Michel GAZAGNES, Jean-Pierre GRECIET, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Raymond POULAIN, Lydia RAT, Gérard REBEYROTTE, Thierry VENANT, Didier AUBIN (*Directeur Administratif*),
Absents excusés : Eliane GUILLON, Paul LAFFARGUE, Annette PIGNOLY, Benoit DUPIN (*Directeur Technique National*).

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 26 février 2008

Date de diffusion : 11 mars 2008

Sommaire

Les débats :

1. Adoption du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions
3. Questions Financières
4. Direction Technique Nationale
5. Travaux des Commissions & Groupes de Travail
6. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 26 & 27 janvier 2008.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur. Cette réunion se tient à Vittel, qui accueillera du 11 au 18 mai prochains les Championnats d'Europe FITA, afin que chacun des membres puisse découvrir le lieu d'organisation de cette importante manifestation puisque la majorité d'entre eux est partie prenante de l'organisation en tant que bénévoles.

Les archers français sont actuellement en compétition en Australie. Communication aux membres du Comité Directeur est faite des résultats en notre possession.

Le Président évoque la séance de vœux du Secrétaire d'état aux sports au cours de laquelle les orientations gouvernementales ont été rappelées.

Il met l'accent, au niveau fédéral, sur les projets pour lesquels il reste des actions importantes à concrétiser. Il s'agit plus particulièrement de la labellisation, de la sécurité, de la démarche d'apprentissage....

Il souhaite que l'année 2008 soit consacrée à l'aboutissement du plan fédéral qui a été développé depuis le début du mandat.

Il souligne l'action de la Fédération sur le plan international d'une part, par la prise en charge de différents championnats internationaux en 2008 :

- Vittel pour les Championnats d'Europe en mai,
- Boé pour la 4^{ème} manche de la Coupe du Monde en juin,
- Moliets pour la Coupe d'Europe des clubs en septembre


Et la candidature de Champagnac en 2009.

et d'autre part, pour des projets de candidatures plus lointains dont le Tir en Salle en 2010 et les Championnats du Monde FITA à Paris en 2011.


En outre, nos dirigeants s'efforcent d'intégrer les instances internationales. Dans ce domaine, il faut que nos candidats maîtrisent parfaitement l'anglais pour avoir des chances d'être élus au sein de ces instances.


LES DEBATS :

1. Procès verbal du Comité Directeur des 13 & 14 octobre 2007

Le Président demande si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité (Cf. )

2. Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur dans le domaine sportif

Des motions relatives aux règlements sportifs ont été examinées et entérinées par le comité directeur. Elles ont pour incidence de modifier certains articles des règlements généraux (motion 1 à 5) et les règlements Français du tir en salle et sur cibles extérieures (motions 9 à 12). Les motions 6 à 8 relèvent de l'évolution de la réglementation internationale (By Laws) et le comité directeur en a déterminé les conditions d'application en France. (Cf. )

Les textes complets seront prochainement diffusés via le site internet Fédéral. (Cf. )

3. Questions Financières

- **Situation financière :**

Le Trésorier annonce que la Fédération fera en 2007 un résultat d'exploitation positif d'environ 100 000 euros. Ce résultat a été possible grâce aux efforts de chacun. Il relève en particulier une hausse du nombre de prises de licences sur le nouvel exercice et une hausse sensible de la publicité dans la revue fédérale.

Les membres du Comité Directeur se montrent satisfaits de ce résultat.

Propositions :

- *Le trésorier soumet le maintien du prix de la licence en 2009 (36 € pour les adultes, 18 € pour les jeunes et les adultes handi. et 10 € pour les poussins). Le Comité Directeur accepte à l'unanimité de faire cette proposition à l'assemblée générale.*

- **Sport à la Playa (Financement) :**

Comme annoncé au Conseil des Présidents, le FC NANTES organise cette année la 5ème Edition de Sport + à la Playa, tournée des plages multisports. Celle-ci est ouverte aux habitants et vacanciers des régions côtières françaises. Elle sera articulée autour de 12 étapes, réparties en 12 villes entre le 12 et le 25 juillet 2008. Le FC NANTES propose notamment aux fédérations sportives qui souhaitent s'associer à cette tournée, des prestations dont celle de «partenaire Fédération». Le but est de labéliser l'un des ateliers du village qui offre l'activité sportive couverte par la Fédération concernée.

Compte tenu du succès des opérations précédentes et de l'intérêt qu'elles ont suscité pour la promotion du sport pour tous, le Comité Directeur décide de s'y intégrer dès l'édition 2008.

La FFTA devra notamment assurer la diffusion :

- *des affiches et programme de l'événement (40x60 cm) dans ses différents réseaux : clubs, compétitions, rassemblements divers : quantité à définir.*
- *des communiqués de presse, photographies et articles dans ses différents réseaux*

Elle se chargera d'animer deux ateliers permettant la découverte et la pratique du Tir à l'arc
Les accords entre la F.F.T.A. et le F.C. Nantes sont conclus pour un an à compter de leur date de signature et ils expireront à la fin de l'édition 2009 (soit le 30/07/2009). Ils pourront être renouvelés.

Chaque année, un bilan sur l'édition écoulee sera effectué par le FC NANTES et la FFTA afin de redéfinir s'il y a lieu certains axes du partenariat pour les éditions à venir.

Pour bénéficier de l'ensemble des prestations définies dans les accords, la FFTA doit verser au

FC NANTES pour chaque étape (base 12 étapes) la somme de 26 430 € H.T, ce montant correspondant au détail suivant :

- *Frais de partenariat pour un montant de 18 500 € H.T.*
- *Frais techniques pour un montant de 3 930 € H.T.*
- *Frais de location de structure gonflable pour un montant de 4 000 € H.T.*

A cela il faut ajouter les frais d'encadrement, le budget dépassera donc les 37 000 Euros.

Après discussion, le Comité Directeur souhaite :

- *d'une part solliciter le M.S.J.S. dans le cadre de la Convention d'Objectifs au titre de la pratique pour le plus grand nombre ;*
- *d'autre part mutualiser en partie le financement de l'opération à travers le conventionnement des ligues.*

Le dossier de financement pourra être finalisé une fois la participation du MSJS connue.

4. Direction Technique Nationale

En l'absence de Benoit DUPIN, en déplacement en Australie, le Président communique les informations suivantes :

- *Un poste P.O. a été attribué à Frédéric AZAMBOURG qui prend en charge la Vie Sportive au siège fédéral en qualité d'adjoint au D.TN.*
- *Ludovic COTRY est titularisé en tant que Professeur de Sport.*
- *Un poste au concours est attribué à la F.F.T.A. en 2008.*

5. Travaux des Commissions & Groupes de travail

Les travaux en cours dans les commissions et les groupes de travail ont été portés à la connaissance des membres du Comité Directeur :

Lutte contre le dopage/Commission Disciplinaire – Thierry VENANT :

- La Commission de Lutte contre le Dopage ne s'est pas réunie en 2007 ; aucun cas n'ayant été relevé.
- Les Commissions de Première Instance et d'Appel se sont réunies une fois (affaire Fontainebleau). L'affaire s'est finalement réglée avec la Commission de Conciliation du C.N.O.S.F.

Valorisation du Bénévolat – Raymond POULAIN :

Lettres de félicitations : le Président, Raymond POULAIN, regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de demandes venant des ligues. En effet, seulement 17 lettres de félicitations ont été adressées contre 250 attendues.

Il est suggéré de mettre en place un formulaire type facilitant la demande, celle-ci pouvant être parfois fastidieuse pour retracer la carrière d'un dirigeant.

Commission Médicale – Jean-Claude LAPOSTOLLE :

Le Comité Directeur prend acte des travaux en cours au sein de la Commission Médicale :

- Problématique de l'encadrement médical sur le site olympique à Pékin.
- Sensibilisation à l'échauffement : Jean-Claude LAPOSTOLLE présente un projet de diffusion d'un kit d'échauffement (un élastique et un guide explicatif) pour un budget de 15 000 €.

Le Comité Directeur reçoit favorablement cette proposition et demande à la D.T.N. de la finaliser et d'en faire la demande dans le cadre de la Convention d'Objectifs 2008.

- Suivi des sportifs de Haut Niveau et Espoirs.
- Mise en place d'une base de données du Suivi Médical Réglementaire (S.M.R).
- Bilan psychologique dans le S.M.R.
- Diffusion d'un DVD aux médecins agréés de l'examen du poussin en situation de tir.
- Encadrement médical des équipes de France pour 2008.
- Mise en adéquation des textes relatifs au secteur médical avec le Code du Sport.
- Demande de prise en charge par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse & des Sports dans le cadre de la Convention d'Objectifs de l'enquête sur les vétérans.
- Organisation de l'encadrement médical à Vittel lors des Championnats d'Europe.

Commission Nature/3D – Jean-Claude LAPOSTOLLE :

La Commission ne s'est pas réunie récemment. Jean-Claude LAPOSTOLLE informe le Comité du départ de la Commission de Gilles GOUAIS pour raisons personnelles et souligne le travail important qu'il a réalisé depuis plusieurs années.

Il est suggéré de faire un appel à candidature pour compléter la Commission Nature/3D.

Commission Tir sur Cibles – Maurice PELLEQUER :

La Commission Sportive propose des améliorations à apporter dans l'organisation des championnats compte-tenu de certaines difficultés rencontrées au cours de la saison passée :

- Championnat de France Jeunes : dans le cahier des charges, intégration dans les duels des archers jusqu'à la puissance de deux inférieure ou égale au nombre d'inscrits (ou de participants),
- Juniors à la finale de DNAP : possibilité pour les juniors de participer au tir par équipes en les faisant tirer en même temps que le scratch,
- Amélioration de la règle de relégation et de repêchage de la D2 (Cf. ☞).

D'autres sujets à l'étude sont portés à la connaissance du Comité Directeur :

- Fixation d'un délai pour demander les distinctions,
- Concordance des règles d'obtention des badges,
- Hiérarchisation des documents fédéraux en cas de discordance,
- Présence des tireurs des pôles dans les équipes de ligues.

En conclusion, le Président de la Commission Sportive Nationale souligne :

- La bonne collaboration avec Patrick LEBEAU notamment sur la Semaine Jeunes,
- La bonne tenue de la réunion organisée à Chennevières sur Marne avec les clubs de la filière au cours de laquelle un consensus général s'est dégagé sur le fonctionnement actuel. Il est difficile de faire évoluer les choses sans qu'il y ait un bouleversement concomitant.

Commission Nationale des Arbitres – Jacques DAUNAN :

Le Président de la Commission, Jacques DAUNAN, a présenté un bilan chiffré du nombre d'arbitres et de formations.

Parmi les actions prévues :

- La mise en place de la «Valise de l'Arbitre». Toutes les ligues en ont été destinataires. Les nouveaux arbitres la recevront également.
- L'action de sensibilisation des jeunes à la fonction d'arbitrage donne des résultats mitigés. Il est difficile de séduire les jeunes à cette responsabilité toutefois, la Semaine Jeunes a été arbitrée par de jeunes arbitres et ce fut un franc succès.
- Concernant l'obligation d'avoir un arbitre dès la rentrée 2008 par club organisateur, le Comité Directeur préconise de se préoccuper des modalités d'application de la pénalité via l'informatique fédérale.

Enfin, Jacques DAUNAN fait part au Comité Directeur de la difficulté d'application de la règle du certificat médical des tireurs étrangers et du principe de la laïcité dans les compétitions. Le Comité Directeur en prend acte.

Commission Tir en Campagne – Michel ADNET :

Michel ADNET a communiqué les solutions préconisées par la Commission Tir en Campagne découlant du changement du règlement international.

Compte tenu que le changement de marquage pose des difficultés d'évolution des planchers de sélection pour le Championnat de France par équipe de tir en Campagne, le Comité Directeur décide d'adopter une **nouvelle règle basée sur le classement national** (application immédiate) pour sélectionner les équipes aux Championnats de France ; Les modalités d'inscription des équipes sont donc modifiées dès 2008 (Cf. ☞). La composition des équipes et les tirs se dérouleront selon le règlement en vigueur lors du championnat de France 2007. En outre, il précise que le titre de Champion de Ligue n'ouvre plus droit à une sélection systématique des 2008 ;

Sur proposition de la commission Tir en Campagne, le Comité Directeur décide d'adopter le règlement du Tir en Campagne applicable à partir **d'octobre 2008**. Il convient notamment de préciser que la composition des équipes sera basée sur le règlement international : 3 archers dont 1 femme au minimum. Obligatoirement : 1 arc nu – 1 arc classique – 1 arc à poulies.

Les mises à jour seront apportées dans le Manuel de l'Arbitre. (Cf. )

En outre, il a résumé l'entretien annuel qu'il a eu avec le D.T.N. au sujet du programme 2008 du groupe Tir en Campagne. Il fait état de divergences de point de vue sur la préparation du Collectif entre la Commission Tir en Campagne et le Directeur Technique National.

Formation des Cadres & Dirigeants Bénévoles – Jean-Michel CLEROY :

Le Président de la Commission a rendu compte des Journées Nationales de la Formation et a fait le point sur l'avancement du dossier relatif à la mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.), du Diplôme d'Etat (D.E.) et du Diplôme d'Etat Supérieur (D.E.S.). Le Diplôme d'Etat sera vraisemblablement organisé en relation avec la D.D.J.S. du Val de Marne et la Fédération de Triathlon.

En outre, la F.F.T.A. envisage une convention de partenariat avec AGEFOS PME afin d'obtenir des aides complémentaires pour les stagiaires en formation.


Structuration & Labellisation – Jean-Michel CLEROY :

Début mars, l'application informatique sera opérationnelle pour la mise en place de la labellisation.

Un calendrier de formations dans les ligues sera établi pour familiariser les utilisateurs avec les outils.

Le principe est le suivant : Dirig'Club permet l'enregistrement du questionnaire et l'édition d'un fichier PDF à transmettre à la SLC qui enregistrera la demande de label sur l'extranet. Au final, la F.F.T.A. validera les labels.

Licence Handi. – Dominique OHLMANN

Suite aux différents travaux présentés au Comité Directeur et au Conseil des Présidents, la mise en place d'un nouveau fonctionnement des doubles-licences serait facilité par un tarif «national» incluant des cotisations Ligues et CD identiques partout en France (même système que pour la licence découverte). Pour mémoire, la FFH de son côté propose de prendre en charge le coût de la licence FFTA, d'où une réelle simplification avec un tarif unique. Or nos statuts et règlement intérieur actuels ne prévoient plus cette possibilité. Le comité directeur décide de modifier le règlement intérieur pour reconnaître la tarification de la licence Handi et ses dispositions afférentes. En outre il est proposé d'intégrer dans le classement national les archers FFH/FFTA qui participent aux compétitions FFH. (Cf. )

Question posée : dans quelles mesures les arbitres FFTA qui arbitrent sur les compétitions FFH ou FFSA sont-ils couverts ? S'agissant d'accords dans le cadre de la convention avec des Fédérations partenaires, ce type d'activité est agréé par la FFTA et donc couverte par l'assurance fédérale.

Le Tir à l'Arc à l'école – Albert LE TYRANT :

Albert LE TYRANT a présenté le bilan 2007 de son expérimentation dans le milieu scolaire :

- Réunion avec l'Inspection Académique,
- Organisation de 9 séances de découverte en Cours Préparatoire,
- Organisation de 9 séances de découverte en CM1,
- Participation à la conférence de Montmorency
- Démarches auprès des fabricants pour un matériel facilement utilisable dans les écoles,
- Intérêt suscité par le fabricant GREEN HORN et proposition finale qu'il a faite avec un prototype de kit scolaire transportable.

En second lieu, il a présenté le concept «Kit E-Cool» qui consiste à proposer à la vente dans les magasins spécialisés un ensemble Tir à l'Arc clés en mains à destination des scolaires comprenant 10 arcs ambidextres, 5 cibles, 50 flèches, des protèges bras, un filet... Deux kits ont été conçus à deux tarifs différents (2 200 € et 2 700 €).

Le Comité Directeur accueille favorablement ce concept et discute sur les possibilités de financement. Dans le cadre du C.N.D.S. des efforts particuliers sont prévus pour financer des actions dans le milieu scolaire. Il est donc décidé de présenter au M.S.J.S. un projet visant à diffuser le kit auprès des établissements scolaires avec un financement provenant du C.N.D.S.


En outre, pour que l'opération connaisse le succès attendu, il est indispensable de s'appuyer sur les ligues et les comités départementaux pour promouvoir le projet au moyen de :

- Dépliants sur les valeurs du Tir à l'Arc,
- Mode d'emploi sur l'utilisation du kit,
- Guide méthodologique pour approcher les Inspections Académiques,
- Formation des conseillers pédagogiques.

Albert LE TYRANT attire l'attention des membres du Comité Directeur sur les échéances pour une mise en œuvre en septembre 2008 :

- Prise de contact avec les Inspections Académiques avant juin 2008. Au-delà, il sera trop tard du fait des examens et de la préparation de l'année suivante,
- Présentation aux ligues et aux comités départementaux du kit et du livret pédagogique au plus tard semaine 23. Auprès de qui ?

Il estime utile d'être présents au Salon des Maires de novembre pour présenter le concept.


En conclusion, le comité directeur approuve le concept et décide d'étudier son financement à travers la convention d'objectifs avec le MJS. (Cf. ).

Plan Fédéral sur la sécurité – Régis FAGART :

Régis FAGART & Didier AUBIN ont présenté leur proposition finale relative à la mise en place d'un plan fédéral sur la sécurité.

Ce plan porte notamment sur :

- l'adoption par L'AG FFTA d'un règlement général sur l'hygiène et la sécurité annexé au Règlement Intérieur de la FFTA.
- la rédaction des fiches et l'édition prioritaire des fiches citées en référence dans le Règlement Hygiène et Sécurité.
- la réalisation du projet du Guide Hygiène et Sécurité dans la Collection « Pratiquer le tir à l'arc ». Le Comité Directeur émet une réserve sur l'utilité d'éditer ce guide spécifique dont le contenu ferait finalement double emploi avec les fiches du Guide du Dirigeant. Aussi, compte-tenu de son impact en termes de communication, il pourra être réalisé si l'on obtient l'appui du Ministère de la Jeunesse & des Sports dans le cadre de la Convention d'Objectifs.


Le comité directeur approuve la démarche proposée. (Cf. ).

Journée Découverte/Licence Découverte – Christian LAFOREST :

Comme annoncé lors de la réunion des Présidents de ligues, présentation par Christian LAFOREST d'une Journée Découverte pour dynamiser la diffusion de la licence découverte.

En outre, accord est donné pour :

- Ouvrir sur le site internet une rubrique dédiée à cette journée depuis laquelle il sera possible de télécharger les imprimés,
- La fabrication d'un kit composé d'affiches, dépliants, autocollants...,
- Accorder aux clubs qui ne peuvent adhérer à cette initiative le 12 avril de le faire à une autre date.

La date est fixée au 12 avril prochain. (Cf. ).

Ordre du jour de l'assemblée générale de la F.F.T.A. – Philippe BOUCLET :

Le Président propose au Comité Directeur l'ordre du jour de l'assemblée générale (*Samedi 5 avril à la Maison du Sport Français*) :

8h30 : Accueil des délégués, remise des dossiers

9h30 Ouverture de l'assemblée générale par le Président

<i>Présentation du rapport moral – Questions/réponses</i>
<i>Rapport de gestion du Trésorier</i>
<i>Rapport du Commissaire aux Comptes</i>
<i>Quitus au Trésorier</i>
<i>Prix de la licence 2009</i>
<i>Présentation du budget prévisionnel</i>
<i>Modification des statuts en assemblée générale extraordinaire & règlement intérieur : dopage, handicap, sécurité</i>
<i>12h30 : Apéritif & Déjeuner</i>
<i>14h00 Présentation de nos principales actions : Labellisation des clubs, Tir à l'Arc à l'école, Sport à la Playa, Journée Découverte, Schéma directeur de nos équipements.</i>
<i>15h30 Honorons nos champions internationaux et nos dirigeants – Rappel & présentation des organisations de nos différents championnats nationaux 2007.</i>
<i>16h00 : Clôture de l'assemblée générale</i>

7. Questions Diverses

- **Cahier des Charges :**
Les cahiers des charges sont en phase de relecture pour une diffusion prochaine sur le site internet fédéral.
- **Badges :**
La création de nouveaux badges est prévue en relation avec la démarche d'enseignement.

Questions Administratives :

- **Site Internet fédéral :**
Le site internet fédéral sera prochainement réactualisé. Un appel d'offre a été fait auprès de 3 prestataires ; 2 ont souhaité répondre. Les propositions ont été présentées aux membres du Comité Directeur qui ont exprimé leur préférence et ont donné mandat au Président et à Didier AUBIN pour prendre la décision finale.
- **Calendrier des compétitions :**
Il est proposé d'étudier la possibilité d'avoir un calendrier sportif « permanent » pour lequel les contraintes de dépôt de dates seraient levées. En outre, prévoir une amélioration du dispositif pour les compétitions « gratuites ».
- **Le congé de représentation :**
Souhait de diffuser une information relative au congé de représentation accordé aux bénévoles.
- **Reconnaissance d'Utilité Publique (R.U.P.) :**
La Fédération a envoyé 2 courriers au Ministère de l'Intérieur en vue d'obtenir la Reconnaissance d'Utilité Publique restés sans réponse. Une nouvelle prise de contact sera établie.
- **Procédure d'archivage :**
Souhait de communiquer aux clubs les obligations en la matière.
<http://www.associanet.com>

Le J.O. du Comité Directeur des 26 & 27 janvier 2008

2. MOTIONS ADOPTEES

I. LES REGLEMENTS GENERAUX

Motion 1 : Article B.1.3. - Les résultats

Mise en harmonie du texte compte tenu des évolutions de règlement et des évolutions informatiques. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 2 : Article B.2 - L'accès au terrain

§ B.2.1.1 - Place des entraîneurs lors des compétitions fédérales : nouvelle règle précisant les conditions d'accréditation. **(Application au 01/04/2008)**

§ B.2.2.1 - Point 2 : Tir en Campagne, Parcours Nature et 3D

Reconnaissance de la présence du Capitaine d'Equipe sur le terrain - **(Application au 01/04/2008).**

Motion 3 : Article B.5.1 - Le Jury d'Appel - Point : Rôle du Jury d'Appel

Point 4 : Nouveau texte précisant le rôle du Jury d'Appel. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 4 : Article B.7 - Points particuliers

Création d'un point précisant les spécificités du 2x25m+2x18m (FITA Salle) : ordre de tir, entraînement, prise en compte des scores. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 5 : Article C.6 - Les règles d'abandon

Suppression du 3^{ème} point. **(Application au 01/04/2008).**

II-1 TIR SUR CIBLES EXTERIEURES & II-2 TIR EN SALLE REGLEMENT INTERNATIONAL

Motion 6 : Article A.7.4 - L'épreuve olympique consiste en

Epreuves éliminatoires des épreuves de tir sur cibles en plein air : Choix de l'organisateur pour les matchs de 2x6 flèches ou 4x3 flèches. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 7 et 7B : Article B.6.4.1 - (feuilles de marque - FITA et Salle)

Création de l'article **B.6.4.1.1** (feuilles de marque - FITA et Salle - Phases éliminatoires)

Création de l'article **B.6.4.1.2** (feuilles de marque - FITA et Salle - Phases éliminatoires et finales) - **(Conseil de la FITA de juillet 2007 -Application au 01/04/2008).**

Motion 8 et 8B : Article B.8.2.5 (valeur des flèches - FITA et Salle) - Précision pour le tir alterné. **(Conseil de la FITA de juillet 2007 -Application au 01/04/2008).**

II-1 TIR SUR CIBLES EXTERIEURES - REGLEMENT FRANÇAIS

Motion 9 : Article C.3.2 - Le Championnat de France de D2

Modification de la période de compétition. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 10 : Au § Classement final des équipes

Modification de la règle de classement des équipes. **(Application au 01/04/2008).**

Motion 11 : Article C.3.3 - Division Régionale Arc Classique - § Finale Nationale des DR

Suppression du texte « Rappel... » de l'article « Procédure d'inscription des équipes ». **(Application au 01/04/2008).**

Motion 12 : Article C.3.5 - La Division Nationale Arcs à Poulies

Nouveau point précisant les modalités de mise à disposition d'arbitres lors des manches de DNAP. **(Application au 01/04/2008).**

II-3 TIR EN CAMPAGNE

Modification du marquage des points. (**Application immédiate**).

Adoption d'une nouvelle règle de sélection basée sur le classement national.

Toutes ces modifications de règlement seront communiquées très prochainement sur le site internet fédéral puis dans le Manuel de l'Arbitre.

3. Question financières

Le comité directeur décide à l'unanimité de proposer à la prochaine AG de la FFTA :


- *Le maintien du prix de la licence en 2009 (36 € pour les adultes, 18 € pour les jeunes et les adultes handi. et 10 € pour les poussins).*


5. Travaux des commissions et groupes de travail


Licence « Handi »


Le comité directeur adopte les motions suivantes :

Motion 13 : Modification de l'article 9 du Règlement Intérieur de la FFTA :

*création du § 9.1 Autres licences « Sur proposition du Comité Directeur, il peut être institué des types de licence complémentaires en vue de promouvoir une pratique particulière du Tir à l'Arc. Les conditions restrictives de délivrance de ces licences, les services ouverts à leurs détenteurs, ainsi que les taux de cotisations perçues par les Ligues et Comités Départementaux sont fixés par l'Assemblée Générale. »
(Application au 01/09/2008 sous réserve d'approbation de l'assemblée générale 2008) (Cf. ).*

*Motion 14 : Création d'une licence HANDI « Création d'une licence HANDI avec obtention restreinte aux détenteurs des licences FFH et FFSA pour la saison en cours. »
(Application au 01/09/2008 sous réserve d'approbation de l'assemblée générale 2008) (Cf. ).*

*Motion 15 : Proposition d'un prix de licence unique pour la licence HANDI –
« 18,00 € réparti : 14 € pour la FFTA, 2 € pour la Ligue, 2 € pour le Comité Départemental. »
(Application au 01/09/2008 sous réserve d'approbation de l'assemblée générale 2008) (Cf. ).*

*Motion 16 : Intégration dans le classement national des compétiteurs FFTA/FFH. « Intégration dans le classement national des compétiteurs FFTA/FFH participant aux compétitions FFH arbitrées par un arbitre FFTA, sur envoi des fiches de marques signées par l'arbitre. »
(Application immédiate) (Cf. ).*

Le J.O. du Comité Directeur des 26 & 27 janvier 2008

LE TIR A L'ARC A L'ECOLE

Motion 17 : Le Comité Directeur donne son accord pour solliciter une aide dans le cadre de la convention d'objectifs pour la mise en œuvre d'un projet d'équipement à destination du milieu scolaire. (adopté à l'unanimité)

PROJET FEDERAL « HYGIENE ET SECURITE »

Motion 18 : le comité directeur décide à l'unanimité de (Cf. ). :

1° Proposer à la prochaine Assemblée Générale l'adoption d'un règlement général sur l'hygiène et la sécurité annexé au Règlement Intérieur de la FFTA.

2° rédiger prioritairement les fiches relatives à la sécurité en rapport avec le Règlement Hygiène et Sécurité.

3° d'étudier le projet d'un Guide Hygiène et Sécurité dans la Collection « Pratiquer le tir à l'arc », sous réserve d'un financement dans le cadre de la convention d'objectifs.

4° de donner mission au Bureau de valider les documents préparés.

JOURNEE DECOUVERTE

Motion 19 : Le Comité Directeur fixe la date de la Journée Découverte au 12 avril prochain. La F.F.T.A. devra tenir à disposition des clubs des outils de promotion : affiches, autocollants, tracts...